

**Miele**

|     |                        |
|-----|------------------------|
| BE  | Garantie               |
| EXP | Appliance Warranty     |
| FR  | Garantie de l'appareil |
| LU  | Garantie               |

Miele België (Miele n.v., Z.5 Mollem 480, 1730 Mollem) verleent aan de koper – in aanvulling op de hem wettelijk toegekende rechten op het maken van aanspraak op garantie ten aanzien van de verkoper en zonder beperking van deze – een recht op garantie op nieuwe toestellen met inachtneming van de volgende garantieverplichtingen:

## I. Duur en aanvang van de garantie

1. De garantie wordt verleend voor de volgende periode:
  - a) 24 maanden voor huishoudelijke toestellen (ovens (inclusief ovens met stoomfunctie en microgolffunctie), stoomovens (inclusief combi-stoomovens), Dialog ovens, microgolf ovens, fornuizen, vacuum- en warmhoudlades, kookplaten (inductie, elektrische en gaskookplaten incl. SmartLine and ProLine), dampkappen, koffiemachines (inbouw en vrijstaand), koelkasten, vrieskasten, koel/vries combinaties, wijnklimaatkasten, vaatwassers, wasmachines, droogkasten, wasdrogers, strijkapparaten, stofzuigers (sledestofzuigers, snoerloze steelstofzuigers en robotstofzuigers)), bij correct huishoudelijk gebruik
  - b) 12 maanden voor de bovenvermelde huishoudelijke toestellen bij professioneel, commercieel of industrieel gebruik
  - c) 24 maanden op professionele toestellen en uitrusting (inclusief Kleine Reuzen en ProfiLine vaatwassers) bij correct gebruik
  - d) Op koelkasten, diepvriezers en koel- en vriescombinaties bedraagt de garantieperiode 10 jaar voor herstelling of vervanging van de compressor
  - e) Rekken en korven van vaatwassers zijn voor een periode van 10 jaar gewaarborgd tegen het optreden van corrosie
2. De garantieperiode vangt aan vanaf de datum op het aankoopbewijs van het toestel.

Service en vervanging onder garantie verlengen de garantieperiode niet.

## II. Garantievoorwaarden

1. Het toestel werd gekocht via een erkende Miele-handelaar of rechtstreeks bij Miele in een lidstaat van de EU, het Verenigd Koninkrijk, Zwitserland of Noorwegen en is ook daar opgesteld.
2. Service en herstellingen in het kader van deze garantie mogen enkel uitgevoerd worden door de naverkoopdienst van Miele of een door Miele erkende Service partner. De Miele naverkoopdienst kan gecontacteerd worden via [miele.be/service](http://miele.be/service).
3. Op verzoek van de technicus van de naverkoopdienst dient het garantiebewijs (aankoopbewijs of ingevulde garantiekaart) te worden getoond.

## III. Inhoud en omvang van de garantie

1. Defecten aan het toestel worden binnen een redelijke termijn na de kennisgeving door de gebruiker kosteloos verholpen door het herstellen van de betreffende onderdelen of de vervanging ervan. De kosten die hierbij van toepassing zijn, zoals verplaatsing, transport, werktijd en wisselstukken, zijn voor rekening van Miele België. Vervangen onderdelen of toestellen worden eigendom van Miele België.
2. De garantie dekt geen schadeclaims ten aanzien van Miele België die buiten dat bereik vallen, tenzij de door Miele België belaste dienst opzettelijk of door grove nalatigheid schade heeft berokkend.
3. Het leveren van verbruiksgoederen en toebehoren valt niet onder de garantie.

## IV. Beperkingen van de garantie

De garantie dekt geen gebreken of defecten die toe te schrijven zijn aan:

1. Verkeerde opstelling of installatie, bijv. het niet in acht nemen van de van toepassing zijnde veiligheidsvoorschriften of de schriftelijke gebruiks-, installatie- en montageaanwijzing
2. Oneigenlijk gebruik, verkeerde bediening of verkeerde belasting, bijv. gebruik van ongeschikte was-/afwasmiddelen of chemicaliën
3. Het feit dat het toestel in een ander EU-land, het Verenigd Koninkrijk, Zwitserland of Noorwegen is gekocht en dat het wegens speciale technische specificaties niet of slechts met beperkingen kan worden gebruikt
4. Inwerking van externe factoren, bijv. transportschade, beschadiging door stoten of schokken, schade door weersomstandigheden of andere natuurverschijnselen
5. Herstellingen en wijzigingen die zijn uitgevoerd door naverkoopdiensten die niet zijn opgeleid en erkend door Miele België voor deze servicewerkzaamheden
6. Het gebruik van niet-origineel of niet door Miele goedgekeurde wisselstukken en toebehoren
7. Glasbreuk en defecte lampen
8. Stroom- en spanningsschommelingen die buiten de tolerantiegrenzen vallen die zijn opgegeven door de fabrikant

9. Het niet uitvoeren van het onderhoud en de reiniging zoals beschreven in de gebruiksaanwijzing
10. Gebruiksgerelateerde en natuurlijke slijtage, zoals een verminderde laadcapaciteit van accu's en componenten die volgens de gebruiksaanwijzing regelmatig moeten vervangen worden tijdens de levensduur van het toestel.

## V. Data protection

Voor het uitvoeren van de naverkoopdiensten verzamelt en verwerkt Miele België persoonlijke gegevens. Voor meer informatie met betrekking tot de verwerking van uw persoonlijke gegevens verwijzen we u naar ons privacybeleid op [miele.be/legal/privacy](https://miele.be/legal/privacy).

**Miele Service**

**[miele.be/service](https://miele.be/service)**

**02/451.16.16**

Miele Belgique (Miele s.a. , Z.5 Mollem 480, 1730 Mollem) accorde à l'acheteur – outre les droits qui lui sont accordés par la loi d'exercer un appel à la garantie contre le revendeur et sans limitation de ceux-ci - un droit à une garantie sur les appareils neufs, dans la limite des obligations énumérées ci-dessous :

## I. Durée et début de la garantie

1. La garantie est accordée pour la période suivante :
  - a) 24 mois pour les appareils ménagers (fours (y compris les fours avec fonction vapeur et à micro-ondes), fours à vapeur (y compris les fours à vapeur combinés), fours Dialog, fours à micro-ondes, cuisinières, tiroirs sous-vide et tiroirs chauffants, plaques de cuisson (induction, électriques et à gaz incl. SmartLine et ProLine), les hottes aspirantes, les machines à café (encastrées et sur pied), les réfrigérateurs, les congélateurs, les combinaisons réfrigérateur/congélateur, les armoires à vin, les lave-vaisselle, les lave-linge, les sèche-linge, les repasseuses, les aspirateurs (aspirateurs traîneaux, aspirateurs-balais sans fil et aspirateurs robots)), en cas d'utilisation conforme ménager.
  - b) 12 mois pour les appareils ménagers susmentionnés en cas d'utilisation professionnel, commercial ou industriel
  - c) 24 mois sur les appareils et équipements professionnels (y compris les lave-vaisselle Little Giants et ProfiLine) en cas d'utilisation conforme
  - d) Pour les réfrigérateurs, congélateurs et réfrigérateurs-congélateurs, la période de garantie est de 10 ans pour la réparation ou le remplacement du compresseur.
  - e) Les étagères et les paniers des lave-vaisselle sont garantis contre l'apparition de la corrosion pendant une période de 10 ans
2. La période de garantie commence à la date figurant sur la preuve d'achat de l'appareil.

Les prestations et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie n'entraînent aucunement une prolongation de la période de garantie.

## II. Conditions de garantie

1. L'appareil a acquis auprès d'un revendeur agréé Miele ou directement auprès de Miele dans un État membre de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège, et y a également été installé.
2. L'entretien et les réparations dans le cadre de cette garantie ne peuvent être effectués que par le service après-vente Miele ou par un partenaire de service agréé par Miele. Le service après-vente Miele peut être contacté via [miele.be/service](http://miele.be/service).
3. Sur demande du technicien du service après-vente, le certificat de garantie (preuve d'achat ou carte de garantie remplie) doit être présenté.

## III. Contenu et portée de la garantie

1. Les défauts de l'appareil sont corrigés sans frais dans un délai approprié après notification par l'utilisateur, par la réparation des pièces concernées ou leur remplacement. Tous les frais applicables tels que les frais de déplacement, de transport, de main d'oeuvre et les pièces de rechange sont à la charge de Miele Belgique. Les pièces ou appareils remplacés deviennent la propriété de Miele Belgique.
2. La garantie ne couvre pas les demandes de dommages et intérêts à l'encontre de Miele Belgique qui ne relèvent pas de ce champ d'application, sauf si le service commandé par Miele Belgique a agi avec préméditation ou négligence.
3. La fourniture de matières consommables et d'accessoires n'est pas couverte par la garantie.

## IV. Limites de la garantie

La garantie ne couvre pas les pannes ou les défauts attribuables à :

1. Une installation ou un montage incorrect, par exemple le non-respect des règles de sécurité applicables ou des instructions de la notice de montage, d'installation ou du mode d'emploi.
2. Une utilisation non-conforme ainsi qu'une manipulation ou une sollicitation incorrecte, par exemple l'utilisation de produits de lavage/détergents ou de produits chimiques inadaptés.
3. Le fait que l'appareil a été acheté dans un autre pays de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège et qu'il ne peut pas être utilisé ou ne peut être utilisé qu'avec des restrictions en raison de spécifications techniques particulières.
4. Les dégâts dus à des facteurs extérieurs, à savoir les dommages liés au transport, dommages dus à des chocs ou à des secousses, dommages dus à des intempéries ou autres phénomènes naturels.
5. Les réparations et modifications effectuées par des services après-vente qui n'ont pas été formés et approuvés par Miele Belgique pour ces prestations de service après-vente.
6. Utilisation de pièces de rechange et d'accessoires qui ne sont pas d'origine Miele ou non agréés par Miele
7. Bris de verre et ampoules défectueuses.

8. Variation de courant et de tension en dehors des limites de tolérance spécifiées par le fabricant.
9. Le non-respect des prescriptions d'entretien et du nettoyage tels que décrits dans le mode d'emploi.
10. L'usure naturelle et liée à l'utilisation, comme la réduction de la capacité de charge des batteries et des composants qui, selon le mode d'emploi, doivent être remplacés régulièrement pendant la durée de vie de l'appareil.

## V. Protection des données

Afin d'assurer les services après-vente, Miele Belgique collecte et traite des données personnelles. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur [miele.be/legal/privacy](https://miele.be/legal/privacy).

**Service Miele**

**[miele.be/service](https://miele.be/service)**

**02/451.16.16**

Notwithstanding statutory guarantee claims brought against the reseller and without restricting the same, Miele & Cie. KG, Carl-Miele-Strasse 29, 33332 Guetersloh, Germany, grants the purchaser rights as laid out in the following warranty declaration for new appliances:

## I. Duration and start of warranty

1. The warranty is granted for the following period:  
12 months on domestic appliances presuming proper use
2. The guarantee period commences with the date of purchase.

Work under warranty and spares or appliances replaced under warranty do not prolong the original warranty period.

## II. Warranty conditions

1. Machine purchased from one of its dealers or distributors authorized to import Miele products into the country of residence where it was also installed, or directly from the factory.
2. Installation and services within the scope of the warranty may only be performed by a service agent authorized by Miele.
3. Proof of warranty (invoice) must be produced at the request of the service technician.

## III. Warranty content and scale

1. Miele & Cie. will replace free of charge, FOB German seaport/Free German delivery station/-border only, excluding transportation cost to another destination and other cost such as customs duty, labour cost etc. On special request by Miele defective components resulting from poor workmanship subject to the above conditions are to be returned to the factory at the expense of the owner. These components then automatically become the property of Miele & Cie.
2. This warranty does not cover any further claims for damage against Miele & Cie., except in cases resulting from gross or willful negligence on the part of the authorised service agent commissioned by Miele & Cie. In detail, any other type of claim whatsoever, whether in respect of nullification, depreciation, the replacement of the appliance, financial recompense arising as the result of repairs carried out by a third party and claims in respect of damaged laundry are absolutely excluded.
3. The provision of consumables and accessories is not covered by this agreement.
4. The user must notify all claims to the Miele service agent, or if the appliance was purchased directly, to the factory in Guetersloh, Germany.

## IV. Invalidation of warranty

Faults and defects resulting from the following are not covered by this warranty:

1. Improper installation, e.g. non-compliance with relevant safety standards and written operating and installation instructions
2. Improper use and operational demands, such as the use of unsuitable detergents or chemicals
3. Deviating specifications of a device purchased in a country, which therefore may not be suitable for use or may be subject to restrictions on use on account of variant technical specifications
4. External factors such as damage caused through transportation, impact and jolting, inclement environmental conditions or natural phenomena
5. Repairs or modifications not performed by service agents trained and authorized by Miele
6. Failure to use genuine Miele spare parts or accessories authorized by Miele
7. Glass breakage and defective lamps
8. Defects resulting from fluctuations in power supply conditions which exceed the tolerances stated by the manufacturer
9. Failure to perform cleaning and care work in compliance with the operating instructions
10. Usage-related and natural wear and tear, such as the decreasing load performance of accumulators and components that, according to the operating instructions, must be replaced regularly during the product life cycle.

Miele SAS accorde à l'acquéreur - outre les droits légaux issus de la garantie du revendeur et sans en limiter la portée - un droit de garantie dans la limite des obligations énumérées ci-dessous pour les appareils neufs :

## I. Durée et début de la garantie

1. La garantie est accordée selon les modalités de vente par le revendeur ou par Miele pour la période suivante :
  - a) 24 mois pour les appareils ménagers (fours : micro-ondes ou vapeur, y compris les fours vapeur combinés, fours Dialog), tiroirs culinaires et chauffants, tables de cuisson (à induction, électriques et à gaz, dominos SmartLine et ProLine, hottes, machines à café (encastrables ou non), réfrigérateurs, congélateurs, combinés réfrigérateur-congélateur, caves à vin, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, lave-linge séchant, centre de repassage, aspirateurs (aspirateurs filaire et sans fil avec batterie et aspirateurs robots) en cas d'utilisation conforme
  - b) 12 mois pour les appareils MIELE Professional (y compris Little Giants et les lave-vaisselle ProfiLine) en cas d'utilisation conforme. Ces appareils sont destinés à un usage professionnel.
2. Le délai de garantie prend effet à partir de la date de la facture d'achat de l'appareil.

Les prestations et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie n'entraînent aucunement une prolongation de la période de garantie.

## II. Condition de garantie

1. Cet appareil a été acquis auprès d'un revendeur autorisé ou directement auprès de Miele, dans un pays de l'Union Européenne, au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, en Suisse ou en Norvège, et est installé dans l'un de ces pays.
2. Pour faire valoir la garantie, il faut faire appel au service après-vente du revendeur situé en France, ou, si l'appareil a été acheté à un revendeur autorisé dans un des pays mentionnés au point 1 ou acquis directement auprès de Miele, faire appel au service après-vente de Miele. Le service après-vente de Miele SAS est joignable par internet à l'adresse [miele.fr/c/contact-11.htm](http://miele.fr/c/contact-11.htm) , par mail [info@miele.fr](mailto:info@miele.fr) ou par téléphone au 09.74.50.10.00.
3. La preuve de garantie (facture d'achat ou carte de garantie remplie) doit être présentée sur demande du technicien.
4. La garantie commerciale s'ajoute à la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L.217-14 du Code de la consommation et à celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 et 2232 du Code civil. La garantie commerciale ne s'applique pas aux accessoires. Les pièces détachées sont garanties un an dans le cadre d'une réparation effectuée par MIELE SAS ou un réparateur reconnu.

### CODE DE LA CONSOMMATION

#### Article L217-4

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

#### Article L217-5

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

#### Article L217-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

#### Article L217-16

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

## CODE CIVIL

### Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

### Article 1648 – 1er alinéa

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

### III. Contenu et étendue de la garantie

1. Les défauts de l'appareil sont corrigés sans frais dans un délai approprié, soit par la réparation, soit par le remplacement des pièces concernées. Les dépenses nécessaires, telles que les frais de transport, de déplacement, de main d'œuvre et de remplacement de pièces sont à la charge du revendeur ou de Miele selon les modalités de vente. Les pièces ou les appareils remplacés deviennent la propriété de Miele SAS.
2. La garantie ne couvre pas les demandes de dommage et intérêts contre Miele SAS sauf si le service après-vente agréé commandité par Miele SAS a agi avec préméditation ou négligence.
3. La fourniture de matières consommables et d'accessoires n'est pas comprise dans la prestation.

### IV. Clauses d'exclusion de la garantie

Sont exclus de la garantie les défauts et pannes, liés à :

1. Une installation incorrecte, par ex. si elle ne respecte pas les réglementations de sécurité en vigueur ou les instructions de la notice de montage, d'installation ou du mode d'emploi.
2. Les dommages résultant de fausses manœuvres, d'une utilisation anormale, de négligences, d'une surcharge de l'appareil, d'une installation défectueuse, d'une sollicitation incorrecte, par exemple utilisation d'une lessive ou de produits chimiques non appropriés.
3. L'utilisation à des fins professionnelles, par exemple par des hôtels, collectivités ou commerces, d'appareils destinés à un usage domestique.
4. Les dégâts dus à des facteurs extérieurs (dont dommages de transport), des chocs, des intempéries, des surtensions électriques, des chutes ou autres phénomènes naturels, des défauts de surveillance ou d'entretien.
5. Si le défaut résulte d'une réparation donnant lieu à modification des caractéristiques techniques du constructeur.
6. Si le défaut résulte de travaux effectués ou pièces et accessoires installés par un réparateur indépendant du réseau de distribution de la marque MIELE et par conséquent non habilité.
7. Les pièces d'esthétique, les consommables (par ex. : filtres, pièces en caoutchouc, joints, bandes et toiles de repassages, etc.) et accessoires.
8. Un appareil acheté dans un autre pays de l'Union Européenne, au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, en Suisse ou en Norvège, qui peut ne pas être utilisable ou uniquement de façon limitée en raison de ses particularités techniques.
9. S'il est avéré que le dysfonctionnement est dû à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine Miele et d'accessoires non agréés par Miele.
10. Bris de verre et ampoules défectueuses.
11. Variations de courant et de tension qui sont en dehors des limites fixées par le fabricant.
12. Un non-respect des opérations de maintenance prévues par le constructeur et définies dans le mode d'emploi ou carnet de maintenance (graissage des paliers, remplacement des filtres, tuyaux de pompe doseuse, etc.).
13. L'usure due à l'utilisation et l'usure naturelle, comme la diminution des performances de charge des accumulateurs et des composants qui, conformément aux instructions d'utilisation, doivent être remplacés régulièrement pendant le cycle de vie du produit.

## V. Protection des données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de la demande de l'Acheteur.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et de suppression de ses données personnelles, sauf obligations contractuelles, pour lesquelles ces informations sont nécessaires. La demande devra être faite par courrier adressé à MIELE SAS à l'attention du Correspondant RGPD, BP 1000 – 93151 LE BLANC MESNIL Cedex ou par mail à [info@miele.fr](mailto:info@miele.fr).

De plus amples informations sur le traitement des données peuvent être consultées dans la déclaration de protection des données sous [miele.fr/c/protection-des-donnees-14.htm](http://miele.fr/c/protection-des-donnees-14.htm).

Nous sommes heureux de vous accueillir dans l'univers Miele

Enregistrez dès aujourd'hui votre appareil sur [miele.fr](http://miele.fr) et bénéficiez sans attendre :

- d'offres personnalisées sur les produits Miele
- d'astuces et conseils pour profiter au mieux de votre appareil
- d'un accès direct aux Services Miele

**Rendez-vous sur**  
**[miele.fr/enregistrer-mon-appareil](http://miele.fr/enregistrer-mon-appareil)**



Miele Luxemburg (Miele s.a.r.l., 20 Rue Christophe Plantin, L-2339 Luxemburg-Gasperich) räumt dem Käufer - zusätzlich zu den ihm gegenüber dem Verkäufer zustehenden gesetzlichen Gewährleistungsansprüchen (welche der Käufer unentgeltlich in Anspruch nehmen kann) und ohne diese zu beschränken - einen Anspruch nach Maßgabe der nachfolgenden Garantieverpflichtung für Neugeräte ein:

## I. Dauer und Beginn der Garantie

- Die Garantie wird für folgenden Zeitraum gewährt:
  - 24 Monate für Hausgeräte (Backöfen (auch mit Mikrowelle oder Dampfgerar), Dampfgerar (auch Combi-Dampfgerar), Dialoggerar, Mikrowellengeräte (auch mit Backofen), Herde, Vakuuier- und Wärmeschubladen, Kochfelder (Induktion, Elektro und Gas inkl. SmartLine und ProLine), Dunstabzugshauben, Kaffeevollautomaten (Einbau und Stand), Kühlschränke, Gefrierschränke, Kühl-Gefrier-Kombinationen, Weinschränke, Geschirrspüler, Waschmaschinen, Trockner, Waschtrockner, Bügelgeräte, Staubsauger (Boden- und Akkustaubsauger und Saugroboter)) bei bestimmungsmäßiger haushaltsübliche Verwendung.
  - 12 Monate für die oben genannten Haushaltsgeräte bei beruflicher, gewerblicher oder industrieller Nutzung.
  - 24 Monate für Professionalgeräte (inkl. Kleiner Riesen und ProfiLine Geschirrspüler) bei bestimmungsmäßiger Verwendung.
  - Für Kühlschränke, Gefrierschränke und Kühl-Gefrierkombinationen beträgt die Garantiezeit 10 Jahre für die Reparatur oder den Austausch des Kompressors.
  - Für die Körbe der Geschirrspüler gilt eine 10-jährige Garantie gegen das Auftreten von Korrosion.
- Die Garantiefrist beginnt ab dem Datum der Kaufrechnung des Gerätes.

Garantieleistungen und Ersatzlieferungen aus Garantiegründen bewirken keine Verlängerung der ursprünglichen Garantieperiode.

## II. Voraussetzung für die Garantie

- Das Gerät wurde über den autorisierten Fachhandel oder direkt über Miele in einem EU-Land, dem Vereinigten Königreich Großbritannien und Nordirland, der Schweiz oder Norwegen bezogen und ist auch dort aufgestellt.
- Um den Garantieanspruch geltend zu machen, ist ein von Miele autorisierter Kundendienst oder der Miele Werkkundendienst zu beauftragen. Der Miele Werkkundendienst ist erreichbar unter [miele.lu/service](http://miele.lu/service)
- Auf Anfrage des Kundendiensttechnikers ist der Garantienachweis (Kaufbeleg) vorzulegen.

## III. Inhalt und Umfang der Garantie

- Mängel am Gerät werden innerhalb einer angemessenen Frist nach Mitteilung durch den Käufer unentgeltlich entweder durch Instandsetzung oder Ersatz der betreffenden Teile beseitigt. Die zu diesem Zweck erforderlichen Aufwendungen wie Transport-, Wege-, Arbeits- und Ersatzteilkosten werden von Miele Luxemburg getragen. Ausgetauschte Teile oder Geräte gehen in das Eigentum von Miele Luxemburg über.
- Die Garantie umfasst keine darüber hinausgehenden Schadensersatzansprüche gegen Miele Luxemburg, es sei denn, der von Miele Luxemburg beauftragte autorisierte Kundendienst handelt vorsätzlich oder grob fahrlässig.
- Die Lieferung von Verbrauchsstoffen und Zubehör ist nicht im Leistungsumfang enthalten.

## IV. Einschränkung der Garantie

Außer Garantie stehen Fehler oder Mängel, die zurückzuführen sind auf:

- Fehlerhafte Aufstellung oder Installation, z. B. Nichtbeachten der gültigen Sicherheitsvorschriften oder der schriftlichen Gebrauchs-, Installations- und Montageanweisung.
- Bestimmungswidrige Nutzung sowie unsachgemäße Bedienung oder Beanspruchung, wie z. B. Verwendung ungeeigneter Wasch-/Spülmittel oder Chemikalien.
- Abweichende Spezifikationen eines in einem anderen EU-Land, dem Vereinigten Königreich Großbritannien und Nordirland, der Schweiz oder Norwegen gekauften Gerätes, welches deswegen nicht oder nur mit Einschränkungen einsetzbar ist.
- Äußere Einwirkungen wie z. B. Transportschäden, Beschädigung durch Stoß oder Schlag, Schäden durch Witterungseinflüsse oder sonstige Naturerscheinungen.
- Durchführung von Reparaturen und Abänderungen durch nicht von Miele für diese Servicearbeiten geschulte, autorisierte Kundendienste.
- Einsatz von nicht originalen Miele Ersatzteilen sowie nicht durch Miele freigegebenem Zubehör.
- Glasbruch und defekte Leuchtmittel.

8. Strom- und Spannungsschwankungen, welche die vom Hersteller angegebenen Toleranzgrenzen über- bzw. unterschreiten.
9. Nichtbeachten der Pflege- und Reinigungsarbeiten gemäß der Gebrauchsanweisung.
10. Gebrauchsbedingten und natürlichen Verschleiß, wie zum Beispiel die nachlassende Ladeleistung von Akkumulatoren und Komponenten, die laut Gebrauchsanweisung im Laufe des Produktlebens regelmäßig ersetzt werden müssen.

## V. Datenschutz

Im Rahmen der Erbringung der Serviceleistungen erhebt und verarbeitet Miele Luxemburg personenbezogene Daten. Weitere Informationen zur Datenverarbeitung können in der Datenschutzerklärung unter [miele.lu/legal/privacy](http://miele.lu/legal/privacy) nachgelesen werden.

**Miele Service**

**[miele.lu/service](http://miele.lu/service)**

**+352 497 11 30**

Miele Luxembourg (Miele s.a.r.l., 20 Rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg-Gasperich) accorde à l'acheteur – outre les droits qui lui sont accordés par la loi d'exercer un appel à la garantie contre le revendeur et sans limitation de ceux-ci - un droit à une garantie sur les appareils neufs, dans la limite des obligations énumérées ci-dessous :

## I. Durée et début de la garantie

1. La garantie est accordée pour la période suivante :
  - a) 24 mois pour les appareils ménagers (fours (y compris les fours avec fonction vapeur et à micro-ondes), fours à vapeur (y compris les fours à vapeur combinés), fours Dialog, fours à micro-ondes, cuisinières, tiroirs sous-vide et tiroirs chauffants, plaques de cuisson (induction, électriques et à gaz incl. SmartLine et ProLine), les hottes aspirantes, les machines à café (encastrées et sur pied), les réfrigérateurs, les congélateurs, les combinaisons réfrigérateur/congélateur, les armoires à vin, les lave-vaisselle, les lave-linge, les sèche-linge, les repasseuses, les aspirateurs (aspirateurs traîneaux, aspirateurs-balais sans fil et aspirateurs robots)), en cas d'utilisation conforme ménager.
  - b) 12 mois pour les appareils ménagers susmentionnés en cas d'utilisation professionnel, commercial ou industriel.
  - c) 24 mois sur les appareils et équipements professionnels (y compris les lave-vaisselle Little Giants et ProfiLine) en cas d'utilisation conforme.
  - d) Pour les réfrigérateurs, congélateurs et réfrigérateurs-congélateurs, la période de garantie est de 10 ans pour la réparation ou le remplacement du compresseur.
  - e) Les étagères et les paniers des lave-vaisselle sont garantis contre l'apparition de la corrosion pendant une période de 10 ans.
2. La période de garantie commence à la date figurant sur la preuve d'achat de l'appareil.

Les prestations et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie n'entraînent aucunement une prolongation de la période de garantie.

## II. Conditions de garantie

1. L'appareil a acquis auprès d'un revendeur agréé Miele ou directement auprès de Miele dans un État membre de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège, et y a également été installé.
2. L'entretien et les réparations dans le cadre de cette garantie ne peuvent être effectués que par le service après-vente Miele ou par un partenaire de service agréé par Miele. Le service après-vente Miele peut être contacté via [miele.lu/service](http://miele.lu/service).
3. Sur demande du technicien du service après-vente, le certificat de garantie (preuve d'achat ou carte de garantie remplie) doit être présenté.

## III. Contenu et portée de la garantie

1. Les défauts de l'appareil sont corrigés sans frais dans un délai approprié après notification par l'utilisateur, par la réparation des pièces concernées ou leur remplacement. Tous les frais applicables tels que les frais de déplacement, de transport, de main d'oeuvre et les pièces de rechange sont à la charge de Miele Luxembourg. Les pièces ou appareils remplacés deviennent la propriété de Miele Luxembourg.
2. La garantie ne couvre pas les demandes de dommages et intérêts à l'encontre de Miele Luxembourg qui ne relèvent pas de ce champ d'application, sauf si le service commandé par Miele Luxembourg a agi avec préméditation ou négligence.
3. La fourniture de matières consommables et d'accessoires n'est pas couverte par la garantie.

## IV. Limites de la garantie

La garantie ne couvre pas les pannes ou les défauts attribuables à :

1. Une installation ou un montage incorrect, par exemple le non-respect des règles de sécurité applicables ou des instructions de la notice de montage, d'installation ou du mode d'emploi.
2. Une utilisation non-conforme ainsi qu'une manipulation ou une sollicitation incorrecte, par exemple l'utilisation de produits de lavage/détergents ou de produits chimiques inadaptés.
3. Le fait que l'appareil a été acheté dans un autre pays de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège et qu'il ne peut pas être utilisé ou ne peut être utilisé qu'avec des restrictions en raison de spécifications techniques particulières.
4. Les dégâts dus à des facteurs extérieurs, à savoir les dommages liés au transport, dommages dus à des chocs ou à des secousses, dommages dus à des intempéries ou autres phénomènes naturels.
5. Les réparations et modifications effectuées par des services après-vente qui n'ont pas été formés et approuvés par Miele Luxembourg pour ces prestations de service après-vente.
6. Utilisation de pièces de rechange et d'accessoires qui ne sont pas d'origine Miele ou non agréés par Miele
7. Bris de verre et ampoules défectueuses.

8. Variation de courant et de tension en dehors des limites de tolérance spécifiées par le fabricant.
9. Le non-respect des prescriptions d'entretien et du nettoyage tels que décrits dans le mode d'emploi.
10. L'usure naturelle et liée à l'utilisation, comme la réduction de la capacité de charge des batteries et des composants qui, selon le mode d'emploi, doivent être remplacés régulièrement pendant la durée de vie de l'appareil.

## V. Protection des données

Afin d'assurer les services après-vente, Miele Luxembourg collecte et traite des données personnelles. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur [miele.lu/legal/privacy](https://miele.lu/legal/privacy).

**Service Miele**

**[miele.lu/service](https://miele.lu/service)**

**+352 497 11 30**





## **België / Belgique**

Miele n.v.  
Z.5 Mollem 480  
1730 Mollem (Asse)  
Tel. 02/451.16.16  
miele.be  
contact@miele-support.be

## **Luxembourg**

Miele S.à.r.l.  
20, rue Christophe Plantin  
Postfach 1011  
L-1010 Luxembourg/Gasperich  
Telefon: 00352 4 97 11-30  
Telefax: 00352 4 97 11-39  
miele.lu  
infolux@miele.lu

## **France**

Miele France - Siège social  
9 av. Albert Einstein - ZI du Coudray  
93151 - Le Blanc-Mesnil CEDEX  
R.C.S. Bobigny B 708 203 088  
Téléphone : 09 74 50 1000 (appel non surtaxé)  
miele.fr  
info@miele.fr

## **Germany**

Miele & Cie. KG  
Carl-Miele-Straße 29  
33332 Gütersloh  
Tel: +49 5241 89-0  
miele.com